



IKIYAGO

C'INAMA NSHINGAMATEKA

02 août 2011



BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 30

Visite au Burundi du Président de l'Assemblée Nationale de la République française, l'Honorable Bernard Accoyer



LIRE EN PAGE 3

Discours prononcé par S.E. le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011



LIRE EN PAGE 2

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta

LIRE EN PAGE 3

L'Assemblée Nationale a adopté le Projet de loi portant ratification d'un accord de financement pour la relance du secteur routier



LIRE EN PAGE 7



Questions orales avec débat adressées aux membres du Gouvernement

LIRE EN PAGE 7

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Discours prononcé par S.E. le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011

Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
Honorables Députés ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
Madame le Président de la Cour Constitutionnelle ;
Monsieur le Procureur Général de la République ;
Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;
Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Présidents des Formations politiques agréées ;
Messieurs les Membres des Confessions religieuses ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs.

En nous référant à la Constitution de la République du Burundi, dans son article 174, c'est pour nous un honneur et un plaisir de procéder aujourd'hui à l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011.

Permettez-nous donc, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, de souhaiter à tous nos hôtes la bienvenue dans ce Palais et de les remercier très sincèrement pour avoir répondu à notre invitation en venant rehausser de leur présence cette cérémonie. Cela témoigne de l'intérêt qu'ils portent aux missions de l'Assemblée Nationale et à la consolidation de la démocratie dans notre pays. Qu'il nous soit également permis de remercier du fond du cœur les Honorables Députés pour avoir répondu à ce rendez-vous.

Excellences ;
Honorables Députés ;
Distingués Invités ;
Mesdames, Messieurs ;

Cette cérémonie marque la fin des vacances parlementaires. Celles-ci ont permis à chaque Député d'être davantage dans sa circonscription électorale et de prendre connaissance des préoccupations de la population au quotidien. Ces vacances parlementaires ont été également ponctuées notamment par une session extraordinaire, convoquée par

Son Excellence le Président de la République du 17 au 19 mai 2011. Elles ont aussi été marquées par des activités relatives à la coopération interparlementaire et aux descentes sur terrain dans la province de Bujumbura.

En ce qui concerne les travaux de la session extraordinaire, ceux-ci ont permis l'analyse et l'adoption des amendements du Sénat sur le projet de loi portant création et gestion des aires protégées ainsi que sur le projet de loi portant Code des Sociétés. Ils ont aussi permis l'élection des membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et le Bureau de celle-ci. Avec la mise sur pied de cette Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, qui suit de très près la mise en place de l'Institution de l'Ombudsman, un pas très positif vient encore d'être fait dans l'instauration d'un Etat de droit dans notre pays.

La sagesse, la patience et la détermination sans faille avec lesquelles tous les députés se sont acquittés de la mission de mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) ont été à la hauteur des attentes de nos concitoyens, mais aussi de nos partenaires. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter tous les députés pour l'excellent travail accompli. Nos sincères remerciements vont aussi à l'endroit de tous les cadres et agents de l'Assemblée Nationale, mais aussi à tous nos partenaires qui n'ont ménagé aucun effort pour que les travaux de mise en place de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) soient couronnés de succès.

En ce qui concerne la coopération internationale, en date du 11 mai 2011, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience Son Excellence Joseph SMETS, Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi, dans le cadre du renforcement des liens de coopération entre le Royaume de Belgique et le Burundi. Les échanges ont porté plus particulièrement sur la coopération entre le Parlement belge et le Parlement burundais.

En date du 11 mai 2011, le Président de l'Assemblée Nationale a reçu une délégation du Bureau des Nations-Unies au Burundi (BNUB), conduite par Madame Karin LANDGREN, Représentante Spéciale des Nations-Unies au Burundi et Chef du BNUB. Les entretiens ont porté sur la promotion des droits de l'homme, la bonne gouvernance, le développement, le dialogue politique et l'intégration du Burundi au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

Toujours dans le domaine de la coopération internationale, le Premier Vice -Président de l'Assemblée Nationale a effectué, du 11 au 18 mai 2011, une mission à Budapest, en Hongrie, pour participer à la 21^{ème} Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-Union Européenne.

Suite à la page 4

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Visite au Burundi du Président de l'Assemblée Nationale de la République française, l'Honorable Bernard Accoyer

Dans le cadre du renforcement des bonnes relations qui existent entre l'Assemblée Nationale du Burundi et ses partenaires extérieurs, le Président de l'Assemblée Nationale de la République française, l'Honorable Bernard Accoyer, a effectué du 08 au 09 juillet 2011, une visite de travail au Burundi. Il répondait ainsi à l'invitation de son homologue burundais. Arrivé à l'aéroport international de Bujumbura, nous sommes vendredi 08 juillet 2011 à minuit 30 minutes, l'Honorable Dr. Bernard Accoyer a été accueilli par son homologue burundais, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, entouré de ses deux Vice-Présidents, le Maire de la Ville de Bujumbura, ainsi que

l'Ambassadeur de France résidant au Burundi.



Suite à la page 4

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta



Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, accompagné par les parlementaires élus dans cette circonscription de Bujumbura, des cadres et agents de l'Assemblée Nationale, s'est joint à la population de Gitaza en commune Muhuta pour leur prêter main forte au cours des travaux communautaires de samedi le 25 juin 2011. La population de cette localité avait en effet répondu nombreuse pour déplacer des briques cuites qui serviront à construire les bâtiments de l'école primaire de Gitaza III. Après la séance des travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a adressé ses

Suite à la page 9

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Visite au Burundi du Président de l'Assemblée Nationale de la République française, l'Honorable Bernard Accoyer

Suite de la page 3

Durant deux jours qu'il a passés au Burundi, le Président de l'Assemblée Nationale française avec sa délégation, ont visité le Palais des Congrès de Kigobe en même temps siège de l'Assemblée Nationale, où ils ont été accueillis aux rythmes du tambour du Burundi. Après un tête-à-tête avec son homologue burundais, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, l'Honorable Bernard Accoyer a eu une séance de travail avec les membres du Bureau élargi de l'Assemblée Nationale, avant de procéder à la remise officielle d'un don de 25 ordinateurs offerts à l'Assemblée Nationale du Burundi en vue du renforcement de ses capacités.

La cérémonie en question a été agrémentée par l'échange de cadeaux entre les deux présidents ; le même geste a été posé par les présidents des groupes d'amitié franco-burundaise en guise de renforcement de cette coopération interparlementaire.

Au cours d'un point de presse tenu dans les enceintes de l'Assemblée Nationale, les deux personnalités se sont félicitées pour cette visite qui n'avait d'autres buts que le renforcement des relations bilatérales entre la France et le Burundi. A la question relative à certains partis politiques qui jusqu'ici continuent à mettre en cause la légitimité des dernières

élections de l'an 2010, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale française n'y va pas par quatre chemins. Lui et le gouvernement de la République française réaffirment que les élections de 2010 se sont déroulées le plus normalement du monde et pour cause, les observateurs de la communauté internationale ont confirmé que ces élections remplissent les conditions exigées pour être créditées d'élections libres et transparentes.

Après son passage à l'hémicycle de Kigobe pour saluer les Honorables Députés en séance plénière, l'Honorable Bernard Accoyer a effectué une visite de courtoisie auprès du Président du Sénat burundais, l'Honorable



Suite à la page 13

Discours prononcé par S.E. le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011

Suite de la page 2

Les travaux de cette session étaient centrés sur les questions de développement socio-économique et le respect des droits de l'homme.

En marge de cette session, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a dirigé les travaux du Forum des Femmes ACP-UE sur le thème suivant : les femmes face aux défis de la mondialisation.

De son côté, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a effectué une mission en France, du 1^{er} au 07 mai 2011, sur invitation du groupe parlementaire d'Amitié France-Burundi. L'objectif de cette mission était de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre l'Assemblée nationale française et celle du Burundi. De retour au Burundi, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a accordé une audience, en date du 16 mai 2011, à une délégation du Royaume des Pays-Bas. Cette délégation était conduite par Monsieur Serge RUMIN, Directeur des Programmes de Développement du Secteur de Sécurité au Burundi. Les entretiens ont porté sur les activités financées par le Royaume des Pays-Bas au Burundi dans les domaines de la sécurité publique, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des parlementaires.

Suite à la page 5

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Discours prononcé par S.E. le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011

Suite de la page 4

Excellences ;

Honorables Députés ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

En rapport avec les descentes sur terrain dans la province de Bujumbura, le Président de l'Assemblée Nationale et les Honorables Parlementaires élus dans cette circonscription, qui étaient accompagnés par plusieurs de leurs Homologues élus dans d'autres circonscriptions du pays, se sont associés aux populations de certaines communes de cette province, dans les travaux de développement communautaire. Ces travaux communautaires ont été suivis par des échanges sur les actions à entreprendre en vue de renforcer la sécurité et ramener la paix dans cette province.

En effet, depuis un certain temps, la province de Bujumbura connaît des actes d'insécurité, notamment le vol à main armée ainsi que des tueries. Dans ces descentes, il s'agissait donc pour le Président de l'Assemblée nationale et les Honorables Parlementaires qui l'accompagnaient d'échanger avec les représentants de la population, de l'administration et des forces de l'ordre pour connaître mieux la situation qui prévaut en vue de prendre les mesures appropriées visant à mettre fin à cette situation extrêmement difficile et pénible.

Ainsi, le 05 mai 2011, nous nous sommes rendus dans la commune de Kanyosha, le 07 mai dans la commune de Mutimbuzi, le 10 mai 2011 dans la commune de Mutambu et le 14 mai dans celle de Bugarama. A la fin des échanges, nous avons conclu qu'il faut continuer à renforcer la collaboration entre la population, les forces de l'ordre, l'administration et la justice pour trouver des solutions durables à cette insécurité.

Etant donné qu'il n'y a pas de paix sans développement socio-économique, nous nous sommes également convenus qu'il faudrait



entreprendre des activités de développement afin de lutter contre la pauvreté et le chômage, pour ouvrir aussi des perspectives aux jeunes.

C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement à poursuivre les efforts de développement qu'il ne cesse de déployer pour renforcer et asseoir la paix et la sécurité, en particulier dans la province de Bujumbura.

Nous lançons un appel à la population de la province de Bujumbura, pour qu'elle saisisse l'opportunité que le Chef de l'Etat, Son Excellence Pierre Nkurunziza, vient de lui offrir, en lui accordant une très grande partie du matériel de construction des infrastructures publiques. Un tel appui va certainement favoriser l'accroissement du nombre des écoles, des centres de santé, des adductions d'eau et des routes et ainsi donner un coup de fouet au développement de cette province.

Honorables Députés ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Au cours de cette session, et comme à l'accoutumée, l'Assemblée Nationale s'acquittera de ses missions constitutionnelles, à savoir : le vote des lois et le contrôle de l'action gouvernementale. En outre, elle organisera des descentes sur terrain et des activités en rapport avec le renforcement des capacités des

Honorables Députés ainsi que des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, sans oublier la diplomatie parlementaire.

En ce qui concerne l'analyse et le vote des lois, l'Assemblée Nationale se penchera sur les projets de loi inscrits à l'ordre du jour qui a été envoyé à l'Assemblée Nationale par le Gouvernement. Il s'agit des projets de lois ci-après :

1. Le Projet de loi portant Statut des anciens combattants ;
2. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Cour de Justice de l'Union Africaine ;
3. Le Projet de loi portant Révision du Code Foncier du Burundi ;
4. Le Projet de loi portant Révision de la loi n° 1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics ;
5. Le Projet de loi portant Révision de la loi n° 1/006 du 26 juin 2003 portant Organisation et Fonctionnement des partis Politiques.

Afin que ce travail soit bien réalisé, nous sollicitons l'engagement de tous les Députés, ainsi que la disponibilité des Membres du Gouvernement.

Suite à la page 6

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Discours prononcé par S.E. le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire de juin 2011

Suite de la page 5

Honorables Députés ;

Distingués Invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Au cours des sessions parlementaires ordinaires d'octobre 2010 et de février 2011, l'Assemblée Nationale a tenu compte, dans l'analyse des projets de lois, des apports des partis politiques extra-parlementaires ainsi que ceux de la société civile. L'Assemblée Nationale réaffirme qu'au cours de cette session, cette démarche sera poursuivie. L'Assemblée Nationale restera ainsi engagée, par ces consultations, dans la voie de l'élargissement du champ du dialogue politique aux partis politiques extra-parlementaires, mais aussi aux associations de la société civile ainsi qu'à tous les citoyens. Dans cette perspective, au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, des questions orales ou écrites seront posées par les Députés aux Membres du Gouvernement. Il s'agira de questions en rapport avec les préoccupations des populations et la mise en application des lois votées.

En ce qui concerne la diplomatie parlementaire, l'Assemblée Nationale va redynamiser la coopération interparlementaire par des échanges toujours plus stimulants et enrichissants avec ses partenaires.

Honorables Députés;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs ;

La session parlementaire ordinaire de juin 2011 commence, nous l'avons déjà souligné, au lendemain de la mise sur pied de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Cette Commission était attendue depuis longtemps par les Burundais eux-mêmes mais aussi par la Communauté internationale. C'est pour cette raison que, conformément au titre II de la Constitution de la République du Burundi, l'Assemblée Nationale a élu, en ses

séances plénières du 18 et du 19 mai 2011, les sept membres qui composent la Commission et son Bureau.

Ces personnes ont été sélectionnées avec beaucoup de minutie et d'attention parmi beaucoup d'autres qui s'étaient présentées. Au vu de leur compétence et de leur expérience personnelle, nous sommes convaincus que les hommes et les femmes qui ont été élus pour être membres de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme pourront s'acquitter convenablement de leur mission de protection et de promotion des droits de la personne humaine dans notre pays.

L'Assemblée Nationale saisit cette occasion pour réitérer ses félicitations aux membres de la Commission pour la confiance bien méritée que le peuple burundais vient de placer en eux, par l'intermédiaire de l'Assemblée Nationale. L'Assemblée Nationale leur souhaite plein succès dans leur mission.

Excellences ;

Honorables Députés;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs ;

Outre la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, l'Accord d'Arusha prévoit la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle qui vont aboutir à la mise en place d'une Commission Vérité et Réconciliation au Burundi. L'objectif ultime de cette Commission est de mettre fin à l'impunité des crimes de toute nature commis au Burundi et de réconcilier tous les Burundais.

C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement qu'il mobilise les ressources nationales nécessaires, l'appui des pays amis et celui de la communauté internationale afin que ces mécanismes puissent voir le jour et surtout fonctionner efficacement. Ceci permettra aux Burundais de bâtir un avenir meilleur pour les

générations présentes et futures.

La mise en place de ces mécanismes devra tenir compte des conclusions du rapport des consultations nationales qui ont eu lieu entre les mois de juillet et de décembre 2009 pour les Burundais de l'intérieur et durant les deux dernières semaines du mois de mars 2010 pour la diaspora. C'est dans cette perspective que l'Assemblée Nationale compte organiser, pendant cette session, un atelier de réflexion et d'échanges sur les mécanismes de la justice transitionnelle et la mise en place d'une Commission Vérité et Réconciliation avec comme point de départ, le rapport sur les consultations nationales déjà effectuées à ce sujet.

Ce faisant, l'Assemblée Nationale se préparera à apporter, le moment venu, sa contribution à la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle, notamment la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation.

Excellences ;

Honorables Députés;

Distingués invités ;

Mesdames Messieurs ;

Nous nous en voudrions de terminer notre propos sans remercier encore une fois tous nos invités qui sont venus rehausser cette cérémonie de leur présence. Nous voudrions aussi remercier tous nos partenaires qui, sans relâche, accompagnent l'Assemblée Nationale dans l'accomplissement de ses missions. Au cours de cette session, nous voudrions également souhaiter aux Honorables Députés un travail fructueux et beaucoup de succès dans l'accomplissement de leur travail.

C'est sur ce souhait que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire de juin 2011.

Nous vous remercions.

L'Assemblée Nationale a adopté le Projet de loi portant ratification d'un accord de financement pour la relance du secteur routier

Cela a eu lieu au Palais des Congrès de Kigobe, en date du 12 juillet 2011. Lors de cette séance plénière présidée par l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, Président de l'Assemblée Nationale, les Honorables Députés ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) : financement additionnel au Projet de Développement du Secteur Routier. Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement, Dr. Ir. Saidi Kibeya, était présent à cette séance pour expliquer aux Honorables Députés ce qui a poussé le Gouvernement à demander l'adoption de ce projet de loi.

Comme l'a fait savoir ce représentant du Gouvernement, en date du 17 mai 2011, la Ministre des Finances et la Représentante de la Banque Mondiale au Burundi ont procédé à la signature d'un Accord de financement équivalant à 19.000.000 Us \$. Ce financement vient pour la continuité du Projet de Développement du Secteur Routier (PDSR) qui a terminé ses activités en date du 30 juin 2011. Le Ministre Saïdi Kibeya a signalé que le projet en question s'inscrit dans l'optique de la relance des activités de sortie de conflit et cela par la remise en état d'une partie du réseau des routes prioritaires, la création d'emplois pour les populations rurales et aussi l'amélioration des capacités institutionnelles dans le secteur routier.

Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement a révélé que les routes revêtues qui sont concernées et dont leur réparation est assurée par le Projet PDSR-financement additionnel sont la RN1 (Bujumbura Mairie-Kayanza-Kanyaru Haut), la RN3 (Bujumbura Mairie-Nyanza Lac-Mabanda-Mugina), la RN 7 (Bujumbura Mairie-Jenda-Matana-Gitaba) et la RN 10 (Rubombo-Rwegura). Aussi, des routes en terres (ou routes provinciales) seront réhabilitées, entre

autres les routes provinciales comme Nyakararo-Muramvya, la RN10-frontière Rwanda, Jenda-Gatabo et Mairie Campus Kiriri-Rushubi-Bugarama. D'autres activités seront réalisées dans le cadre de ce projet comme l'entretien des routes, la gestion du secteur routier et le renforcement institutionnel et l'appui à la gestion du projet.

Les Honorables Députés ont saisi cette occasion pour poser des questions relatives au domaine routier. L'une d'elles concernait le fait que lors de construction des routes, les places réservées au parking et aux arrêts-bus ne sont pas tenues en compte et cela cause des accidents vu le fait qu'au Burundi il y a beaucoup de véhicules dont les portières s'ouvrent du côté de la route. Le manque de panneaux de signalisation a été aussi signalé comme handicap à la sécurité routière.

Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement a reconnu que les parkings font défaut sur les routes et a fait savoir qu'il incombe à la Municipalité de Bujumbura d'aménager des parkings et des arrêts-bus en pleine ville. Mais il a révélé que ces places seront prévues dans le schéma directeur de l'aménagement du territoire ainsi que dans la Stratégie Nationale Routière qui est entrain d'être préparée.

Comme l'avait recommandé la Commission des Affaires Politiques, Administratives, des Relations Extérieures et de la Communauté Est-Africaine qui avait été saisie au fond pour étudier ce projet de loi, le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA): financement additionnel au Projet de Développement du Secteur Routier a été voté à l'unanimité par tous les Honorables députés, soit par 93 voix sur 93.

Clarisse Biraronderwa

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Énergie et Mines

« En augmentant les prix de l'eau et de l'électricité, le Gouvernement avait pensé au bien-être de la population la plus démunie, mais aussi au relèvement des services de la Régideso ». C'est ce qui a été annoncé en date du 24 juin 2011 par le Ministre de l'Énergie et des Mines, Moïse Bucumi, qui était convoqué à l'Assemblée Nationale pour répondre aux questions orales lui adressées par la Commission de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation. Celles-ci s'inscrivaient dans le but de mieux comprendre les raisons qui ont poussé le Gouvernement de changer les tarifications des services de la Régideso et de parler de la qualité de ces services.

La première question consistait à demander des éclaircissements sur la raison d'être de l'augmentation des prix, alors que la Régideso venait de recevoir un don de l'IDA dans le cadre de financement d'un projet d'urgence. Le Ministre de l'Énergie et des Mines a répondu que malgré ce don, l'augmentation des prix s'impose car il y a une forte demande de connexion à l'électricité et à l'eau. Il a fait savoir que seuls 2% de la population burundaise a accès à l'électricité, tandis que pour l'eau, c'est 55% seulement de la population. De plus, ceux qui puisent l'eau à la borne fontaine payent 500Fbu/m³, ce qui signifie 10Fbu par bidon alors que ceux qui ont l'adduction d'eau dans leurs ménages payent 83Fbu/m³.

En tenant compte des consommations de chacun, les nouvelles tarifications allaient permettre que ceux qui consomment plus devaient payer plus, les avantagés seraient ceux qui puisent à la borne fontaine publique car le bidon reviendrait à 6 Fbu par bidon et celui disposant de l'eau courante dans sa parcelle va payer 315 Fbu par mètre cube d'eau.

La hausse des prix a été aussi occasionnée par le fait que la Régideso travaille à perte alors

Suite à la page 8

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Energie et Mines

Suite de la page 7

qu'elle est considérée comme une société commerciale. Le Burundi, pour satisfaire toute la demande, achète de l'électricité à un prix supérieur au prix d'exploitation, ce qui fait que la Régideso ne peut plus réaliser des projets pour agrandir ou construire d'autres centrales hydroélectriques. Avec les frais qu'elle fait payer, elle ne fait que l'entretien de son équipement. Il a rappelé que chaque année, le Gouvernement prévoit des subventions pour la Régideso et cette société ne peut pas continuer à subsister dans cette voie.

Le Burundi a besoin des investisseurs privés dans ce secteur pour produire plus d'énergie nécessaire au développement du pays. Le Ministre ayant l'énergie dans ses attributions a rappelé que le Burundi a prévu l'extraction du nickel, mais cela demande 170 MW, alors que la Régideso ne produit que 35 MW, en plus des 5 MW achetés à la Sinelac. Mais ces investisseurs ne peuvent pas amener leurs actions tant que les tarifs de l'eau et de l'électricité restent inchangés car, eux-aussi, leur premier souci est de réaliser des bénéfices. Le Ministre de l'Energie et des Mines a aussi parlé des prévisions de la Régideso pour augmenter sa production et servir plus de clients. Il a fait savoir que cette société a prévu qu'en 2015, 15% de la population auront accès à l'électricité et 80% auront accès à l'eau potable. Pour y arriver, il est prévu la construction des nouveaux barrages hydroélectriques sur les rivières Kaburantwa et Mpanda, mais aussi construire des nouvelles adductions d'eau potable, ce à travers les travaux communautaires.

Il a aussi fait savoir que l'énergie alternative comme l'énergie solaire sera exploitée, même si cela demande un vaste terrain où installer les panneaux solaires. Il a révélé que l'hôpital Roi Khaled servira bientôt de référence dans l'utilisation de l'énergie solaire. L'énergie solaire sera aussi utilisée dans les centres de santé ainsi que dans les écoles. A la suggestion

de s'en tenir aux impayés surtout de l'Etat pour relever les revenus de la Régideso, le Ministre Moïse Bucumi a répliqué qu'ils ne s'élèvent qu'à 2,5 milliards seulement, une somme insuffisante pour être utilisée dans la réalisation de ces projets.

Il a déploré le manque de maîtrise dans l'application des nouveaux tarifs qui a caractérisé le personnel de la Régideso, mais aussi ceux qui perçoivent l'argent aux bornes fontaines publiques. Ainsi, les moins nantis, dont la consommation en électricité a été fixée entre 0 et 100kilowatts (KW) par mois, ont été obligés de payer les charges fixes qui s'élèvent à 3.200 Fbu, alors qu'ils en sont exemptés. Avec les nouvelles tarifications, cette tranche a vu les frais passer de 41 à 73 Fbu/KW et ceux qui sont dans la tranche de petit commerce vont payer 93 Fbu/KW sans charges fixes. Le Ministre de l'Energie et des Mines a tranquilisé que ceux qui ont indument payé les charges fixes ont été remboursés. A la population, il a été demandé de dénoncer tous ceux qui font payer à la borne fontaine plus que le tarif fixé par la Régideso.

Quant aux files qui s'étendent à la Régideso pour l'achat des cartes de recharge des compteurs « cash power », le Ministre de l'Energie et des Mines a expliqué que suite à la nouveauté dans leur utilisation, les cartes de recharge s'achètent seulement à la Régideso. Il a ajouté que des experts sont entrain d'étudier ce qui peut être fait pour que ces cartes soient disponibles et vendues partout. Avant la fin de cette année, un rapport sera produit.

Les Honorables Députés ont affirmé que le manque de communication a caractérisé l'application des nouveaux tarifs. Ils ont demandé que plus de communication soit faite sur les motifs de ces nouveaux tarifs, afin que chaque consommateur se reconnaisse dans sa tranche et qu'il sache ce qu'il doit payer. L'amélioration de la qualité des services de la Régideso s'impose pour amoindrir les

lamentations et les tracasseries des clients.

Le Président de l'Assemblée Nationale a conclu cette séance en rappelant que l'énergie est un préalable au développement du pays. Les Honorables Députés ont donc besoin d'une profonde compréhension de cette nouvelle tarification à appliquer, afin qu'ils puissent formuler des recommandations qui vont mener à une bonne orientation de cette politique. Pour ce, la Commission Bonne Gouvernance et Privatisation a été mandatée pour mener des consultations avec tous les concernés par ces tarifs et de fournir un rapport exhaustif dans de brefs délais, un rapport qui servira de base lorsque cette question sera encore une fois réétudiée à l'Assemblée Nationale, dans le but de donner des orientations qui sont en faveur du pays et de la population. Quant au Ministre de l'Energie et des Mines, il lui a été demandé de fournir des documents écrits qui ont servi à décider l'application de ces nouveaux tarifs.

Clarisse Biraronderwa

Questions orales adressées au Ministre ayant l'Enseignement primaire et secondaire dans ses attributions

Ces questions ont été débattues ce mercredi 6 juillet 2011 au cours de la séance plénière présidée par le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma.

La présidente de la Commission de l'Education, des Sports et Loisirs, de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication qui a formulé ces questions s'est basée sur l'ordonnance ministérielle n° 620/614 du 7 juin 2011 portant Révision de l'Ordonnance ministérielle n° 620/150 du 17 avril 1990 régissant dans l'Enseignement Secondaire les activités pédagogiques relatives à l'évaluation et aux conditions de passage de classe, de redoublement et d'obtention de certificats et

Suite à la page 9

Questions orales avec débat adressées au Ministre de l'Energie et Mines

Suite de la page 8

diplômes. L'Honorable Marcelline Bararufise voulait savoir à quand date la préparation des critères de délibération auxquels on s'est appuyé au cours de cette année-scolaire. Elle a aussi demandé si les partenaires en matière de l'éducation ont été associés et quand ces nouvelles mesures entreraient en vigueur. Cette députée élue dans la circonscription de Rutana a également interrogé sur les tenants et les aboutissants de cette nouvelle ordonnance. Et de douter de la non application de l'ordonnance ministérielle par certains professeurs ou établissements scolaires.

La Présidente de la Commission permanente ayant l'éducation dans ses attributions s'inquiète en outre des conséquences fâcheuses qui découleraient de cette ordonnance dont l'errance des élèves qui manqueraient de place de redoublement et se demande si la mesure pourrait dans ce cas être revue dans certaines de ses dispositions. Pour le ministre de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, les critères de délibération qui ont servi de référence au cours de l'année scolaire 2010-2011 n'ont pas été pris en compte de tous les partenaires en matière de l'éducation. Revenant sur les grands axes qui ont marqué cette préparation, l'Honorable Séverin Buzingo a rappelé qu'au cours du mois de mai 2010, le ministère a mené beaucoup de concertations qui ont été rassemblées au cours d'une réunion tenue le 25 mai 2010.

En date des 2 et 3 juin 2010 s'est tenu un atelier auquel étaient conviés tous les cadres du ministère ayant en charge l'enseignement primaire et secondaire à côté des directeurs provinciaux de l'enseignement et des directeurs des établissements secondaires. Cet atelier a aussi vu la participation des partenaires internationaux comme l'Unicef et l'Unesco, les syndicalistes et les confessions religieuses. Les 8 et 9 mars 2011 s'est aussi tenu un autre atelier

qui a été suivi du 18 au 23 avril 2011 par des descentes dans tous les établissements secondaires se trouvant sur tout le territoire burundais. Le dernier rapport a été rédigé le 19 mai 2011 pour être présenté en conseil des ministres avant de sortir sous forme d'ordonnance, le 7 juin 2011.

Les raisons qui ont motivé la révision de l'ordonnance sont de deux ordres. Dans les années antérieures, réussissaient d'office les élèves ayant obtenu 50% au total général, 50 % en conduite et 50 % dans chacune des branches prises séparément. Une autre disposition pour la délibération préconisait une « légère insuffisance », un article flou qui alimentait plusieurs plaintes puisque chacun l'interprétait à sa manière. L'autre profit répond au souci d'harmoniser les critères de délibération dans tous les établissements secondaires du pays. Lors des échanges, les Honorables Députés étaient unanimes pour saluer la nouvelle ordonnance. Seulement, elle tombe à un moment inopportun, ont regretté certains Députés qui ont conseillé au Ministre Séverin Buzingo d'amender l'article 90 pour que la mesure soit effective durant l'année scolaire 2011-2012.

D'autres Députés ont jugé que la nouvelle ordonnance ministérielle vient à point nommé pour mettre fin à la corruption des professeurs. C'est un révélateur des problèmes qui gangrènent le système éducatif burundais. Elle doit être mise en vigueur le jour de sa signature. Le Ministre en charge de l'enseignement secondaire a tranquilisé les élus et les autres. Ce jeudi 7 juillet, il devrait se réunir avec les directeurs provinciaux de l'enseignement pour analyser la situation.

Le Président de l'Assemblée Nationale a, quant à lui, exhorté la Présidente de la Commission permanente ayant l'éducation en charge, de suivre de près cette rencontre.

Christine Nahimana

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta

Suite de la page 3

félicitations à la population présente en général, aux jeunes scolarisés en particulier qui ont déplacé activement ces matériaux de construction. Il leur a rappelé que les travaux communautaires de développement sont d'une grande importance. En effet, c'est la population burundaise qui doit travailler pour développer leur beau pays.

S'agissant de la situation sécuritaire, le Président de l'Assemblée Nationale n'a pas manqué également d'exprimer sa satisfaction quant à la bonne évolution de la sécurité dans cette province en général et dans cette commune de Muhuta en particulier. Il a conseillé la population de continuer à travailler en synergie avec l'administration, les forces de défense et sécurité, le secteur judiciaire car l'union fait la force. Au nom de tous ceux qui lui ont accompagné, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a exhorté la population de cette localité à travailler pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité dans leur province. En plus du Président de l'Assemblée Nationale qui avait participé à ces travaux communautaires, d'autres personnalités de marque dont les Honorables parlementaires élus dans la circonscription de Bujumbura, le Gouverneur de la Province de Bujumbura, le Chef d'Etat-major Adjoint de la Force de Défense Nationale, les administrateurs des communes de Muhuta et de Bugarama, les chefs des zones des deux entités administratives et les chefs des collines étaient également de la partie.

Suite à la page 10

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta

Suite de la page 9

Réunion de travail du Président de l'Assemblée Nationale avec les élus locaux et les natifs des communes de Muhuta et Bugarama

Après ce bref entretien du Président de l'Assemblée Nationale à la population, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a dirigé une réunion dans laquelle ont participé les administratifs locaux des deux communes, des élus locaux des communes de Muhuta et de Bugarama, les ressortissants de ces communes vivant à Bujumbura, le Gouverneur de la province et les représentants des forces de défense et de sécurité pour évaluer la situation sécuritaire dans cette localité.

Le Gouverneur de la province de Bujumbura, dans son mot de bienvenue à ses hôtes de marque, a présenté la situation sécuritaire de sa province qu'il trouve à l'état actuel satisfaisant. La province de Bujumbura atteint un niveau de sécurité atteignant 90%, a reconnu le Gouverneur de la province. Il a fait savoir dans son discours que cette situation a été le fruit des efforts conjugués par les responsables de ce pays au haut niveau avec la population. Il a remercié cette dernière pour son niveau de collaboration avec l'administration, la justice, les forces de l'ordre dans le cadre du renforcement de la paix et de sécurité. C'est dans ce cadre de collaboration que des comités de sécurité ont été créés et sont actuellement opérationnels. Ils sont composés de personnes issues de divers secteurs de la vie.

Au point de vue social, il n'ya plus de discrimination entre la population de cette province sur base d'appartenance aux partis politiques ou sur base ethnique. Les démobilisés provenant des ex-mouvements armés et les ex-forces armées participent ensemble aux jeux de championnat de football, de basketball, de volleyball, de tennis de table, etc. Il a profité de l'occasion pour adresser ses

remerciements au Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture pour les équipements sportifs qu'il a accordés à la province. Au niveau du développement, des comités ayant en charge la question de développement ont été

de mai 2011. Avec la collaboration de la population avec les forces de l'ordre le 12 juin 2011, une bande de voleurs à mains armées qui venait de commettre des vols a été interceptée et les produits volés ont été retournés et les



créés au niveau provincial et 7.000 sacs de ciments sont déjà disponibles pour servir à la construction des infrastructures communautaires. Le Gouverneur Jacques Minani n'as pas aussi manqué de féliciter le Président de l'Assemblée Nationale pour le matériel de toiture qu'il a donné pour la construction du centre de santé de Muyange en commune de Mutimbuzi.

Après cette brève intervention du Gouverneur, la parole a été accordée aux administrateurs respectifs des communes de Muhuta et de Bugarama pour brosser la vie des communes sous leur responsabilité.

L'Administrateur de la commune de Muhuta qui a pris la parole en premier lieu a fait mention au niveau sécuritaire de quelques incidents qui ont coûté la vie à trois personnes au cours de deux attaques dirigées contre la population au mois

armes saisies, dont cinq grenades. Cela été possible grâce à la bonne collaboration entre la population qui fournit des informations et les forces de sécurité publiques.

Au niveau social, la situation est bonne. Les mésententes d'antan entre les démobilisés en provenance des anciens mouvements armés du CNDD-FDD et FNL ne sont plus d'actualité. Aujourd'hui, ils sont membres d'une même association. Néanmoins, ce qui cause problème, ce sont des litiges fonciers qui sont actuellement sources d'insécurité, à cause du morcellement progressif des terres. Dans les rencontres avec la population, l'administration recommande à la population le planning familial et encourage à la population d'abandonner la pratique de la polygamie. L'autre problème d'insécurité est la consommation des bières prohibées. La police et l'administration mènent

Suite à la page 11

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta

Suite de la page 10

une lutte sans merci contre la production de cette bière. Au point de vue de développement, la population de la commune travaille d'arrachepied pour atteindre le niveau des autres communes des autres provinces. Ainsi, 65 salles de classes construites manquent de tôles pour toitures. L'administration communale pense que les matériaux de construction vont leur parvenir incessamment.

De plus, les travaux de construction de l'E.P Gitaza III qui vient à peine de commencer connaît beaucoup de difficultés car les frais de paiement de maçons ne sont pas disponibles et les tôles qui vont servir de toiture ne sont pas également sur place. L'administrateur communal de Muhuta a alors imploré le Président de l'Assemblée Nationale pour que celui-ci puisse leur voler en aide pour la construction de cette école. La population a déjà mis la main dans la poche pour financer la construction de la fondation de cette école. D'autres chantiers sont en cours de construction : la population de cette commune a participé à la construction d'un hôpital situé sur la colline de Mubanga, ce chantier manque malheureusement de ciment pour être finalisé. Sur la colline de Busenge, la construction d'un centre de santé a été interrompue suite au manque de matériaux de construction. La commune de Muhuta a besoin des moyens pour achever ces constructions susmentionnées.

La commune de Muhuta a aussi un programme de construire un port. Ce projet a été accepté au niveau provincial, les études ont été déjà faites et les hangars de stockage sont en cours de construction. La commune de Muhuta manque dans le domaine de transport d'une route qui pourrait désenclaver le chef-lieu de la commune. L'administrateur communal devrait travailler au chef-lieu de la commune car une grande partie de cette entité administrative se trouve dans les contreforts.

Enfin, l'administrateur communal de Muhuta a

terminé ses propos en demandant au Président de l'Assemblée Nationale de rappeler à Son Excellence le Président de la République de concrétiser la promesse qu'il faite aux chefs de collines et aux chefs de zones concernant l'octroi des téléphones portables aux premiers et des motos aux seconds, dans le cadre de l'exercice de leur travail quotidien, surtout que la communication est plus que indispensable dans cette commune où il faut fournir de l'information en temps utile.

Prenant la parole à son tour, l'administrateur de la commune de Bugarama a quant lui dit que des problèmes sont similaires à ceux de la commune de Muhuta surtout que sa commune a été créée en 1997 amputée à cette dernière. Les malfrats sont en mouvement tantôt dans la commune de Muhuta tantôt dans la commune de Bugarama. Au début de juin, un chef de comité de sécurité sur la colline de Gitwara a été assassiné. L'auteur présumé de ce crime serait le même auteur du meurtre du chef de colline de Busenge et de Canda. Ce malfaiteur vit entre la commune Bugarama et la commune de Muhuta. La population et les forces de sécurité sont toujours à sa recherche. Néanmoins, deux personnes soupçonnées de complicité sont actuellement en prison.

D'une manière générale, la sécurité est bonne dans la commune de Bugarama. Néanmoins, dans la zone de Ruteme, l'une des trois zones que compte la commune de Bugarama, les forces de sécurité sont peu nombreuses et cela ne facilite pas la tâche de maintien de la sécurité. Le centre de Magara compte également peu d'éléments de forces de l'ordre. L'augmentation de leur nombre faciliterait la tâche de renforcement de la sécurité. L'autre source d'insécurité est celui de certaines personnes qui ont des propriétés juxtaposées aux propriétés domaniales, ces personnes voulant agrandir leurs propriétés au détriment des terres domaniales. Au niveau social, la

cohabitation est bonne entre les démobilisés, le conseil communal est au complet et comprend les membres des partis politiques issus du FRODEBU, UPRONA, CNDD-FDD et de FNL.

En ce qui concerne les problèmes dont fait face la commune, il y a entre autres:

- les rapatriés qui n'ont pas été assistés par le programme de rapatriement et de reconstruction ;

- les pratiques de la polygamie qui sont monnaie courante dans la commune ;

Au niveau du développement, l'administrateur de la commune de Bugarama a dit que les projets en vue concernent :

- la construction d'un centre d'accueil qui comprendra une salle de réunion et des terrains de jeu de volley-ball et de basketball.

- Poursuite de la construction des écoles et centre de santé. Cependant, des chantiers manquent de ciment, des fers à bétons et des tôles.

- l'administrateur a plaidé en faveur de sa commune pour qu'elle soit dotée d'une route principale d'une longueur de 35 km qui desservirait toutes les trois zones que compte la commune. Cela permettra le désenclavement de la commune et facilitera la circulation des administratifs et des administrés. La commune a eu une promesse de la construction de cette route sur une longueur de 11 km uniquement.

- soutenir les associations communales des démobilisés.

Après l'intervention des Administrateurs communaux, la parole a été accordée aux participants. Dans les interventions des représentants de chaque commune, ils ont insisté sur la nécessité de soutenir les associations des démobilisés. Les associations des démobilisés voudraient bien participer à la construction du pays à travers les travaux communautaires mais n'ont pas d'équipements (les houes, brouettes, pelles...). L'association des démobilisés manque aussi les moyens de

Suite à la page 12

Descente du Président de l'Assemblée Nationale en commune de Muhuta

Suite de la page 11

communication pour la coordination de leurs activités, a dit le représentant des démobilisés dans la commune de Muhuta. Un autre intervenant au niveau collinaire de déclarer qu'il arrive que dans certaines soirées la population a peur des bandits armés. Ainsi, des comités de sécurité ont été mis en place. Dans les différentes réunions avec les forces de l'ordre, ils demandent à la population à renforcer le bon voisinage.

Concernant la commune de Muhuta, dans le domaine de l'éducation, sur la colline de Kinyovu, il y a des écoles en paille. Sur ce point, la population de Muhuta veut être soutenue pour changer la situation.

Un autre intervenant de la commune de Muhuta a aussi insisté sur la nécessité de la construction des routes pour désenclaver la commune. Il aussi plaidé en faveur de sa commune pour que celle-ci reste la bénéficiaire du projet de construction du port. Il semblerait que celui-ci pourrait être construit à Kabezi, ce qui est inacceptable. L'autre intervenant de Bugarama qui a pris la parole a demandé à la population de dire la vérité en ce qui concerne les auteurs de troubles mais de ne pas monter les gens les uns contre les autres.

Dans la commune de Bugarama, la population a plaidé pour la construction des routes pour le désenclavement de cette commune. Dans le domaine de développement, il a aussi plaidé pour aider à repeupler le cheptel car la population qui vit de l'agriculture et de l'élevage manque des bovins, ovins et porcins.

Le Président de l'Assemblée, l'honorable Pie Ntavyohanyuma, prenant la parole à son tour a, au nom des parlementaires élus dans cette circonscription, exprimé ses remerciements aux participants à la réunion pour les bonnes déclarations faites au cours de leurs interventions dans cette réunion. Ces différentes interventions des participants ont montré que la synergie faite a porté des fruits. Il a rappelé que c'est sur un appel lancé par le

Président de la République et son exemple que les dirigeants à la base, les parlementaires élus dans cette province, les forces de défense et de sécurité, les administrateurs communaux et le Gouverneur lui ont emboîté le pas et se sont levées comme un seul homme pour faire face à la question de sécurité dans la province de Bujumbura.

Il a aussi adressé ses félicitations sincères au Gouverneur de province, aux Administrateurs, les parlementaires, la population et les administratifs à la base pour les efforts consentis pour le retour à la paix et la stabilité dans la province jusqu'au niveau de 90%. C'est vrai que certains problèmes subsistent comme d'aucuns l'ont signalé notamment certains malfaiteurs qui sont appréhendés et qui ne sont pas punis. Cette attitude est à aussi à combattre. Il faut que les criminels soit punis conformément à la loi et éviter l'impunité. Ainsi les pratiques de justice populaire ne seront plus courantes.

Il a également remercié la mise en place des comités de sécurité dans les différents secteurs de l'administration à partir de la colline. En effet, sur chaque colline, les mouvements des personnes suspectes ou des malfaiteurs sont faciles à contrôler car on se connaît mutuellement et c'est facile de mettre la main sur ces malfaiteurs et les confiés aux dirigeants. Il a conseillé les participants à cette réunion à bâtir le bon voisinage sans considération d'appartenance ethnique ou de parti politique et surtout de travailler pour que la sécurité atteigne les 100% escomptés. Il a conseillé la population à renforcer la synergie entre la population, les forces de sécurité, le secteur judiciaire et l'administration. Les problèmes sécuritaires doivent être faire objet de débat chaque fois que de besoin.

Dans le domaine de la sécurité, le Président de l'Assemblée Nationale a rassuré les participants à la réunion que toutes les Institutions du pays à partir de la Présidence de

la République saluent les efforts consentis pour faire stabiliser la paix et la sécurité dans la province. De plus, il a également demandé à ses interlocuteurs de renforcer la confiance entre la population et les administratifs.

Quant aux démobilisés, il leur a conseillé de travailler en associations pour constituer un cadre d'échange et travailler pour le développement de leur province. Dans ce cadre d'échange, il leur a demandé d'adresser leurs projets aux parlementaires. Ceux-ci pourront quant à eux aller chercher de l'appui pour ces associations auprès d'une main charitable. Il a demandé aux démobilisés qui n'ont pas encore adhéré à ces associations de le faire sans délai et de participer à la construction de leurs commune et province. Il a lancé un appel aux malfaiteurs de se ressaisir et de revenir sur le droit chemin et participer à la construction du pays. Il a profité de l'occasion pour remercier les anciens malfaiteurs qui sont déjà revenus sur le bon chemin.

Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a estimé qu'avec un bon voisinage, le développement va de pair avec la sécurité et la paix. Néanmoins, la sécurité doit être mise en avant dans tous les secteurs de la vie du pays, c'est ainsi que tout le monde s'est levé pour se pencher sur les questions sécuritaires. Il a demandé aux participants à cette réunion de conjuguer leurs efforts pour que le développement soit une réalité dans cette province. Il a rappelé que la province de Bujumbura présente des potentialités pour se développer rapidement à commencer par le potentiel humain. Le Président de l'Assemblée Nationale a terminé ses conseils aux participants à cette réunion en promettant que l'autre campagne de descente dans la province de Bujumbura va concerner les questions en rapport avec le développement de la province de Bujumbura.

Egide Kwizera

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

Visite au Burundi du Président de l'Assemblée Nationale de la République française, l'Honorable Bernard Accoyer

Suite de la page 4

Gabriel Ntizezerana. Ensemble, les deux personnalités ont passé en revue les liens d'amitié et de coopération entre la France et le Burundi et se sont accordées de les renforcer davantage.

Dans la mi-journée de ce vendredi 08 juillet 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a offert un déjeuner à son illustre visiteur au Restaurant de l'Hôtel Club du Lac Tanganyika. Etaient également conviés à ce déjeuner l'Honorable Président du Sénat burundais, l'Ombudsman, les membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les présidents des commissions permanentes, les présidents des partis politiques qui siègent à l'Assemblée Nationale, le Doyen du Corps diplomatique et consulaire accrédité à Bujumbura, la Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, la Ministre en charge des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement, le Maire de la ville de Bujumbura, ainsi que l'Ambassadeur de France résidant au Burundi.

Dans leurs allocutions, les Honorables Députés Bernard Accoyer et Pie Ntavyohanyuma ont respectivement loué les bonnes relations de coopération qui existent entre la France et le Burundi, les deux Assemblées Nationales en particulier. Tout en réaffirmant le soutien de la France à l'endroit du Burundi, les deux interlocuteurs ont salué le pas déjà franchi par le Burundi en matière de consolidation de la paix et de la démocratie.

Ancien prestataire à l'Hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura en tant que médecin traitant en ORL, il y a d'ici une quarantaine d'années, l'Honorable Dr. Bernard Accoyer a effectué une visite guidée à cette structure sanitaire où il a été accueilli dans une ambiance bon enfant. Après l'Hôpital Prince Régent Charles, le Président de l'Assemblée Nationale française a effectué une visite à la représentation légale de l'Association Nationale de Soutien aux malades du Sida, ANSS en sigle. Il voulait ainsi se rendre compte de l'état de cette association qui, dans ses actions, bénéficie de l'appui du Gouvernement français. Au cours d'un dîner offert par l'Ambassadeur

de France résidant au Burundi en honneur à cette visite et en présence de plusieurs autorités tant gouvernementales, politiques que de la société civile, les deux personnalités ont réitéré l'engagement des deux pays à aller

toujours de l'avant dans cette coopération bilatérale dans une logique de gagnant-gagnant.

Dans la matinée du samedi 9 juillet 2011, l'Honorable Bernard Accoyer a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur le Président de la République. A travers cette personnalité qui s'est déclaré honoré pour cette rencontre, le Président Pierre Nkurunziza a loué les bonnes relations qui existent depuis longtemps entre la France et le Burundi, profitant ainsi de cette occasion pour transmettre ses salutations et remerciements à l'endroit de son homologue français, S.E. le Président Nicolas Sarkozy.

Avant de retourner dans son pays et en vue de remémorer sa mémoire d'antan de la réalité burundaise, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale de la République française s'est joint à la population du chef-lieu de la province de Muramvya dans les travaux communautaires d'un stade en cours de construction.

Après avoir présenté les visiteurs à la population de Muramvya en tête desquels le chef de la délégation en la personne de l'Honorable Bernard Accoyer, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a profité de cette occasion pour promettre au Gouverneur que son institution ne manquera pas de soutenir la province de Muramvya dans les efforts consentis par la dans les travaux de développement. Après les travaux communautaires, ces autorités parlementaires se



sont rendues au Complexe théicole de Teza, nous sommes en commune de Bukeye toujours en province de Muramvya, où elles ont eu à visiter les plantations de théiers, ainsi que toute la chaîne de transformation de la feuille verte en thé consommable.

Interrogé par la presse sur le bilan de sa visite au Burundi, le Très Honorable Bernard Accoyer s'est déclaré particulièrement satisfait des progrès réalisés par le Burundi en matière de sécurité et de développement. Il a salué le pas déjà franchi par le pays en matière de consolidation de la paix et de la démocratie, réaffirmant par là le soutien des institutions issues des dernières élections générales de l'an 2010 qu'il juge légitimes eu égard au bon déroulement qui les a caractérisées.

Né le 12 août 1945 à Lyon et Président de l'Assemblée Nationale depuis le 26 juin 2007, cette haute personnalité d'un pays européen est venue à la suite de son homologue belge, le Très Honorable André Flahaut, Président de la Chambre des Représentants du Royaume de Belgique qui a visité le Burundi du 06 au 07 mars de cette année.

Tharcisse Manirakiza

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

1^{er} juillet 2011 : Commémoration du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi

- En province de Ngozi

A l'occasion de la commémoration du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi célébrée le 1^{er} juillet 2011 chaque année, la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo, a célébré cette journée au chef-lieu de la province de Ngozi.



Cette fête a été célébrée au niveau national sous le thème de « Dutsimbataze umutekano no gububiza hamwe mu kwijukira ibikorwa, niyo nkingi irashe yo gukomeza intahe y'ukwikukira » que l'on peut traduire littéralement « Consolidons la sécurité et la réconciliation en redoublant d'ardeur pour le travail, c'est la pierre angulaire pour le renforcement de l'indépendance ».

C'est dans une ambiance de fête que les cérémonies de la journée se sont déroulées. En effet, une grande mobilisation a dû avoir lieu dans toute la province et particulièrement au chef-lieu de la province au stade de Muremera avec un long défilé qui a duré plus de deux heures. Beaucoup d'individus n'hésitaient pas d'affirmer que c'était une des rares occasions où la population rurale avait participé massivement à la commémoration de la fête d'indépendance. Des populations civiles et les fonctionnaires, élèves et étudiants scandaient des slogans pour rendre hommage au héros et père de l'Indépendance, le Prince Louis Rwagasore. Ce

défilé a été clôturé par celui des militaires et policiers.

Dans le discours de circonstance prononcé par l'Honorable Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Madame Karerwa Mo-Mamo, celle-ci est revenue sur la succession des événements qui ont abouti à la perte de la souveraineté du Royaume du Burundi en 1903.

A partir de cette année, le Burundi a été soumis à la domination allemande jusqu'en 1916, date à laquelle les Belges ont pris la relève et ont dirigé l'Urundi jusqu'à la date de la proclamation de l'indépendance le 1^{er} juillet 1962.

Néanmoins, l'assassinat du Prince Louis Rwagasore laissa une grande fracture au sein des jeunes institutions et les divisions sur base ethnique et régionale ont trouvé une place au sein des dirigeants de l'époque.

Ce n'est qu'en 1992 que le peuple burundais a encore eu l'occasion de manifester sa souveraineté, a poursuivi dans son allocution la Première Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, en votant une nouvelle Constitution qui était le prélude des élections consacrant la mise en place des institutions démocratiquement élues. Là aussi, le premier Président démocratiquement élu en 1993, S.E.M. Melchior Ndadaye, est assassiné le 21 octobre de la même année et la culture démocratique a peine à s'enraciner car une guerre fratricide a très vite éclaté.

Néanmoins, avec l'appui des pays partenaires du Burundi et des Nations Unies, des accords de paix et de réconciliation inter-burundais ont été signés à Arusha et ceux-ci ont prévu dans

leurs articles la mise en place d'une nouvelle Constitution et des institutions démocratiques, de la mise en place des corps de défense et de sécurité, du corps judiciaire et une administration sans discrimination aucune. La 1^{ère} Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a signalé que le pas déjà franchi dans la consolidation de l'indépendance est satisfaisant en ce qui est du respect de la souveraineté du peuple. Des institutions démocratiquement élues terminent leurs mandats et se succèdent comme le prévoit la constitution.

S'exprimant au nom des parlementaires, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo a dit que les députés aussi bien que les sénateurs sont satisfaits du pas déjà franchi quant à l'implication du peuple dans les différents cadres de dialogue inclusifs inter burundais et le Président de la République a promis de continuer à accorder la parole à la population provenant de diverses sensibilités politiques, de la société civile, de différences croyances religieuses, etc.

Le Parlement est aussi d'accord avec l'appel lancé par le Président de la République aux hommes politiques qui vivent à l'étranger de rentrer au pays pour participer à la construction du



Suite à la page 15

IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

1^{er} juillet 2011 : Commémoration du 49^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi

Suite de la page 14

pays et de préparer les élections de 2015. Les hautes autorités sont satisfaites de la situation sécuritaire de ce pays. Cela est le fruit de la bonne collaboration entre la population, les corps de défense et de sécurité, l'administration et la justice. Ce travail en synergie a permis aux Burundais d'acquiescer leur indépendance.

Avant de clôturer son discours, l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a réitéré ses remerciements à ceux qui participent aux travaux communautaires de développement car ce sont ces travaux qui permettront la concrétisation de la Vision 2025. C'est aussi grâce au travail que certains pays comme la Chine et la Corée ont trouvé leur place dans la cour des grands de ce monde en ce qui concerne le développement. Cependant, cette étape ne sera pas atteinte qu'avec le renforcement de la bonne gouvernance. La 1^{ère} Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a invité la population à travailler beaucoup dans le souci d'augmenter la production afin de faire face à la hausse des prix et à l'inflation.

Elle a donc demandé à la population de ne pas donner la place à quelque comportement qui pousserait le pays à faire une marche en arrière, de ne pas être esclave de la paresse, rendre service à qui de droit, d'accroître le niveau de participation aux travaux communautaires de développement etc. Avec l'appui des partenaires du Burundi, d'autres problèmes sont en cours d'étude au niveau du Gouvernement. C'est entre autres le problème de chômage, les problèmes liés à la politique salariale au Burundi, la mise en place des mécanismes de la de la justice transitionnelle et le fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation et, etc.

En plus du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo, qui était l'émissaire du Gouvernement dans cette province, il y avait aussi dans ces festivités le Gouverneur de la province du Sud du Rwanda, Alphonse Munyantwari. Celui-ci était à la tête d'une délégation composée de commandants des

forces armées et de la police de la province du Sud du Rwanda, ainsi que du représentant des opérateurs économiques de cette même province.

Egide Kwizera

- En province de Bururi

En province de Bururi, les cérémonies marquant le 49^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi ont été rehaussées par l'Honorable François Kabura, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui était délégué par le Gouvernement pour s'associer à la population de cette localité.

En plus du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale et des autorités provinciales de la Province de Bururi, ces cérémonies ont été aussi marquées par la présence de Madame Concilie Nibigira, Ministre en charge des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement, des honorables députés André Ndayizamba, Jean Nizigama et de la sénatrice Véronique Nizigama élus dans la circonscription de Bururi.

Les cérémonies ont été débutées par une messe qui a été dite par l'Evêque du Diocèse de Bururi en la Cathédrale Marie Reine de Bururi. La messe a été suivie par un défilé des fonctionnaires, des agents de sociétés et d'entreprises, des associations, d'élèves et écoliers, etc. Le défilé de la population civile a été clôturé par celui des militaires et policiers.

Après le défilé, c'était l'occasion des manifestations folkloriques variées suivies des discours de diverses autorités. Les discours du jour ont été ouverts par un mot d'accueil prononcé par l'administrateur de la commune Bururi suivi de celui du Gouverneur de province. Dans son discours et après avoir annoncé le thème du 49^{ème} anniversaire à savoir « Dutsimbataze umutekano no gusubiza hamwe mu kwijukira ibikorwa, ni yo nkingi irashe yo gukomeza intahe y'ukwikukira », la Gouverneure de la province de Bururi a signifié à la population présente que la sécurité est bonne

dans l'ensemble de la province de Bururi, que la réconciliation y est effective et que les travaux de développement y sont effectifs.

Dans son allocution, l'Honorable François Kabura, délégué du Gouvernement, a d'abord souhaité une bonne fête d'indépendance à toute la population de Bururi et a procédé à la présentation des députés et sénateur et de la Ministre qui se sont joints à la population de Bururi. Comme le Gouverneur, il n'a pas manqué de rappeler à la population présente le thème de ce 49^{ème} anniversaire. Il a fait remarquer à cette population qu'il s'agissait d'un thème riche d'enseignements et très significatif.

Il a tracé l'historique de la recherche de l'indépendance du Burundi, une indépendance qui a été conquise grâce à la bravoure et au charisme du Prince Louis Rwagasore et qu'il faut consolider par les travaux de développement. Le pas franchi en ce qui concerne la consolidation de l'indépendance est satisfaisant au regard des œuvres déjà réalisées sans recourir aux aides extérieures, a-t-il poursuivi.

Parmi les piliers de la consolidation de l'indépendance, il n'a pas oublié d'évoquer le renforcement de l'unité et la réconciliation nationales. Il a terminé son allocution par des remerciements non seulement adressés aux pays amis du Burundi qui ne cessent de soutenir les projets de développement de notre pays, mais aussi à la population burundaise en général et en particulier celle de Bururi qui ne ménage aucun effort pour promouvoir le développement de notre patrie. Il a aussi appelé la jeunesse à renoncer aux mauvaises habitudes, à sauvegarder la culture burundaise, à développer l'esprit du travail afin de promouvoir leur auto-développement.

Débutées à 9 heures 30 minutes, les cérémonies marquant le 49^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi se sont clôturées à 14h40 dans un climat on ne peut plus convivial.

Tharcisse Manirakiza

Audiences à l'Assemblée Nationale

-Audience accordée par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi

Jeudi 23 juin 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience Monsieur Vladimir Fedorovitch Malyshev, nouvel Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi.

Dans son mot introductif, l'Ambassadeur Vladimir Fedorovitch MALYSHEV s'est déclaré très heureux de sa première visite auprès du Président de l'Assemblée Nationale un mois après la présentation des lettres de créance à Son

étudiants burundais en vue de poursuivre dans ce pays les études de l'enseignement supérieur et post-universitaire. La coopération militaire devient également une réalité de plus en plus effective

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, le Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir à son hôte que l'institution essaie de suivre de très près l'application des lois votées et s'emploie très souvent à convoquer les membres du Gouvernement pour leur soumettre les préoccupations de la population. Tout en déclarant que la question de la bonne gouvernance reste le cheval de bataille du pouvoir en place, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma

reconnait que le changement de comportement de la société dans cette lutte va s'observer lentement eu égard aux effets de la crise socio-politique que le Burundi vient de traverser. Le tissu économique est donc à refaire

gagner la paix, mais plutôt faut-il réussir la paix et le développement en même temps. En tant que Président de la Chambre représentative du peuple, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a plaidé pour que les partenaires du Burundi adhèrent à ce programme pour lui apporter soutien et atteindre ainsi les objectifs fixés. Parmi les dossiers qui font aujourd'hui la fierté de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma est revenu sur l'Institution de l'Ombudsman récemment mise en place, ainsi que l'aboutissement heureux de la mise sur pied de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme dont la participation de plusieurs partenaires a été très bénéfique. Aujourd'hui, l'on s'attèle à mettre en place les mécanismes de la justice transitionnelle, notamment la Commission Nationale Vérité et Réconciliation en vue de la consolidation de l'unité nationale pour que le Burundi arrive à tourner définitivement la page sombre de son histoire.

Après cette présentation succincte de la situation générale du pays où l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a demandé à son interlocuteur d'être un bon interprète pour le Burundi auprès de son pays, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Burundi a reçu favorablement le message et a réitéré ses félicitations pour les dernières élections générales de l'année 2010 qui ont consacré la mise en place des institutions de la République.

Dans le cadre des relations bilatérales, l'Ambassadeur Vladimir Fedorovitch Malyshev a informé le Président de l'Assemblée Nationale que la Douma, la Chambre basse du Parlement russe, souhaiterait amorcer des liens de coopération avec l'Assemblée Nationale burundaise. Il existe donc des possibilités pour la coopération entre les deux assemblées, que ce soit à travers les contacts directs ou les liens multilatéraux. A titre indicatif, la Douma dispose d'un groupe de travail qui s'occupe de l'amitié avec les pays africains, d'où il peut y avoir échange d'expérience entre les deux Chambres respectives. Comme la



Excellence Monsieur le Président de la République. Il s'agissait donc pour le diplomate russe d'une visite de courtoisie pour discuter avec le Président de l'Assemblée Nationale des liens bilatéraux qui existent entre le Burundi et la Fédération de Russie, 50 ans après l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

L'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a à son tour remercié son hôte pour cette visite qui témoigne de l'attachement légendaire de son pays au Burundi depuis l'époque de l'Union soviétique jusqu'aujourd'hui et ce dans plusieurs domaines. Dans le secteur éducatif en particulier, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma s'est réjoui d'un don de bourses d'études octroyées chaque année aux

pour améliorer le climat des affaires en vue d'attirer les investisseurs tant nationaux qu'internationaux, un appel lancé également aux investisseurs russes notamment dans le secteur de l'énergie. Des efforts sont également consentis notamment dans le combat à la corruption pour que le patrimoine de l'Etat soit sauvegardé, a rassuré l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale.

En vue de pouvoir relever l'économie nationale, un effort est également en train d'être déployé par le pouvoir en place pour bien définir le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II). Il s'agit d'un CSLP qui privilégie le développement économique car il ne suffit pas seulement de

Suite à la page 17

Audiences à l'Assemblée Nationale

Suite de la page 16

Fédération de Russie est composée de plusieurs nations, républiques et différents groupes ethniques, le développement des relations entre la Douma et l'Assemblée Nationale pourrait renforcer les liens de coopération entre la Russie et le Burundi.

L'Ambassadeur de la Russie a donc promis de s'impliquer personnellement pour que les députés burundais puissent amorcer et nouer des contacts de travail avec leurs homologues russes pour le renforcement de l'amitié burundo-russe. Le Représentant permanent de la Fédération de Russie au Burundi apprécie également la coopération qui existe entre les deux pays dans le domaine de la formation militaire et dans la Police et qui, malgré les difficultés, doit être renforcée.

Avant de clore leur entretien, le Président de l'Assemblée Nationale a réitéré ses remerciements à l'Ambassadeur de la Fédération de Russie pour son engagement pour le renforcement des liens de coopération entre les deux pays et la promotion des relations entre les deux assemblées. Il lui a renouvelé le soutien de l'Assemblée Nationale pour la réussite de sa mission au Burundi et lui a souhaité bon séjour et pleins succès dans ses fonctions.

Tharcisse Manirakiza

- Audience accordée par l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale à une délégation des hommes d'affaires belges

Judi 23 juin 2011, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience une délégation des hommes d'affaires belges conduite par l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi.

Dans son mot introductif, l'Ambassadeur Jozef Smets a fait savoir à l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale que durant toute une semaine, cinq sociétés d'affaires en provenance de la Belgique se sont relayées en même temps au Burundi, un signe qui témoigne de l'intérêt des investisseurs belges sur le terrain des affaires

burundais. Souvent absorbé dans des discussions politiques au détriment des aspects économiques, l'Ambassadeur du Royaume de Belgique s'est déclaré très ravi d'accompagner les hommes d'affaires belges auprès du Président de l'Assemblée Nationale pour discuter ensemble des opportunités d'investissement au Burundi.

Quant à lui, le directeur général de la société SOULCO, Kris Verspecht, a fait savoir qu'ils étaient venus au Burundi pour travailler avec les Burundais et tirer des profits ensemble dans une logique de gagnant-gagnant. Il s'est donc félicité qu'ils ont trouvé plusieurs domaines d'intervention dans le pays, notamment pouvoir aider le Gouvernement avec un système qui automatise les processus au sein de l'appareil étatique : le secteur judiciaire, la gestion d'une base de données des ressources humaines, la planification budgétaire, l'automatisation des guichets, la décentralisation, etc. Comme le système en soi est complètement transparent, cela augmente énormément la transparence et diminue les points d'ombre dans la gestion des affaires de l'Etat.

Cette délégation des hommes d'affaires belges a donc fait savoir que la maison mère a des filiales en Afrique (Algérie, Afrique du Sud, Kenya) et à Dubaï aux Emirats Arabes-Unis. Au Kenya par exemple, la maison a depuis les années 1980 déjà signé un contrat avec le gouvernement pour la première étape de décentralisation (24 provinces sur les 47 que compte le pays), tandis qu'en Tanzanie, la société SOULCO a aidé le gouvernement dans l'interconnexion des différents ministères. Au Ghana, on a rénové la promotion des applications d'interconnexion, de conférences. Les différentes applications permettent donc la sécurisation de l'information, la protection des systèmes informatiques contre les virus, la protection des systèmes de caméras de surveillance afin de contrôler les mouvements du personnel au sein d'une entreprise. Avec le contrat de la mise en route du projet de fibre optique, il y aura beaucoup de facilités pour avoir accès à l'informatique.

Après cette présentation et les perspectives envisagées pour le désenclavement technologique du Burundi, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale a apprécié le projet des hommes d'affaires belges et s'est montré tout naturellement intéressé par ces initiatives novatrices. L'étape suivante devrait être celle de définir la porte d'entrée, c'est-à-dire fixer des priorités ; sinon, il y a beaucoup de possibilités. Par exemple, la porte d'entrée pourrait être l'automatisation des services administratifs, des banques, du cadastre ou de l'état-civil pour rendre le système efficace, notamment pour l'établissement d'un fichier électoral.

Il a donc salué l'initiative des hommes d'affaires belges de venir s'implanter dans la région et plus particulièrement amener leurs capitaux au Burundi. Il y a donc moyen de faire des affaires dans le pays eu égard aux nombreuses opportunités qui sont disponibles au Burundi, a rassuré l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale.

Tharcisse Manirakiza

- L'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reçu en audience la Vice-Présidente de l'Awepa

En date du 15 juin 2011, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura, a reçu en audience la Vice-Présidente de l'Awepa, Madame Lydia Maximus. L'objet de cette visite était de présenter l'état d'avancement de la préparation de l'atelier sur le processus de Vérité et Réconciliation au Burundi prévu au mois de juillet 2011.

La Vice-Présidente de l'Awepa a fait savoir que 50 cadres des Ministères ayant la justice, l'intérieur, la sécurité publique et la défense nationale dans leurs attributions seront conviés à cet atelier et les Ministres de tutelle recevront des lettres spécifiant les critères pour le choix des participants. A ceux-là s'y ajouteront les Procureurs Généraux de la République, les membres de la Commission

Suite à la page 18

Audiences à l'Assemblée Nationale

Suite de la page 17

Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, les membres de la société civile et les membres du corps diplomatique. Il va sans dire que les Honorables Députés et Sénateurs participeront évidemment eux aussi à cet atelier dont le financement sera assuré par l'Awepa et le BNUB.

Parmi les animateurs de cet atelier se trouveront Monseigneur Barega du Togo ainsi que Madame Latifa, une parlementaire du Maroc. Les deux personnalités veulent partager avec les Burundais leurs expériences sur le déroulement du processus de vérité et réconciliation dans leurs pays respectifs. L'Honorable Lydia Maximus a fait savoir qu'un large débat est attendu et que toutes les questions qui seront posées et les réponses y apportées seront mentionnées dans un rapport exhaustif qui sera produit à la fin de l'atelier. Le Bureau des Nations Unies au Burundi a accepté de produire le rapport final de cet atelier.

Prenant à son tour la parole, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que cet atelier vient à point nommé. Il a rappelé que Son Excellence le Président de la République a déjà mis en place un Comité technique qui est chargé de la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation. L'Assemblée Nationale doit aussi s'informer et s'imprégner de ce processus pour qu'il joue son rôle de sensibilisation de la population. Les expériences des autres pays apporteront un plus, car elles permettront d'en savoir plus sur les mécanismes de justice transitionnelle.

Un autre sujet qui a été abordé concerne la situation post-électorale au Burundi. Mme Lydia Maximus a fait part à son hôte que selon les contacts qu'elle a eus avec les leaders de l'opposition, ces derniers souhaiteraient qu'il y ait un dialogue avec le Gouvernement. Elle a aussi fait savoir que vu la situation dans lequel est le pays actuellement, le point de vue de l'AWEPA est qu'il y ait ce dialogue dans un cadre légal bien connu, mais que ce dialogue ne soit pas dans le sens de partage du pouvoir. Un autre préalable

dont elle a parlé est qu'elle a déjà annoncé à ces leaders de l'opposition qu'ils doivent reconnaître et accepter les résultats des dernières élections et qu'ils doivent reconnaître la légitimité du pouvoir en place. Elle a donc préconisé de se mettre autour d'une table afin de discuter de tous les problèmes qui hantent le pays et de pas ouvrir aucune brèche à la rébellion. Aussi, elle a dit que le Forum Permanent de Dialogue des Partis Politiques devrait être plus indépendant. Elle a terminé en disant que ce dialogue pourrait inciter les bailleurs à accorder plus de fonds au Burundi.

A cela, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que le cadre de discussion existe déjà au Burundi car ce sont ces mêmes leaders des partis politiques qui l'ont mis en place. Ce qui est nécessaire est de participer dans ces mécanismes et s'ils les trouvent imparfaits, de proposer des améliorations à faire pour qu'il y ait un bon fonctionnement. L'Honorable François Kabura a dit que malgré la réticence de l'opposition, le pays doit continuer à avancer. Quant au dialogue, il a fait savoir que cela se ferait aisément s'il y avait clarté sur ce qui doit être discuté.

En conclusion, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que les mécanismes de justice transitionnelle sont déterminants dans la connaissance de la vérité et de la réconciliation du peuple. Ils aideront dans la clarification des crimes commis et dans la levée de l'impunité dans le pays.

Clarisse Biraronderwa

- Audience accordée par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à une délégation de la Rebal-Buansa

En date du 15 juin 2011, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable François Kabura a reçu en audience les membres d'une délégation du Réseau Burundais d'Action contre les Armes Légères (Rebal-Buansa). Cette délégation était conduite par le Coordinateur

National de ce Réseau, Celsius Barahinduka.

Comme l'a annoncé le Coordinateur National du Rebal-Buansa, l'objectif de cette visite était de solliciter l'implication de l'Assemblée Nationale dans la lutte contre la prolifération des armes et dans le désarmement de la population. La semaine du 13 au 19 juin 2011 est donc dédiée la Semaine Mondiale d'Action Contre la violence armée. Dans les activités liées à cette semaine, il était prévu :

- Une conférence de presse d'information sur le commerce illicite des armes légères et par la même occasion, la sensibilisation de l'Etat pour la ratification

de la Convention interdisant le commerce illégal des armes ;

- Les émissions radiodiffusées sur les violences occasionnées par les armes détenues illégalement par la population ;

- Une conférence-débat sur le rôle de chacun dans la lutte contre les violences armées.

Le Coordinateur National de ce Réseau a reconnu que le Burundi a fait un grand pas dans le désarmement de la population et ce, grâce à la phase de la remise volontaire des armes. Il a remercié le Parlement burundais pour avoir voté la loi qui régit les armes légères et de petit calibre.

Malgré ce pas franchi, des armes restent détenues par la population, en témoignent les tueries qui continuent à être perpétrées dans la population. Le Rebal-Buansa voudrait donc plaider pour que le Gouvernement accorde une deuxième phase de remise volontaire des armes afin qu'il y ait désarmement effective dans le pays. Cette deuxième phase se base sur le discours prononcé à Kirundo lors de la célébration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs en date du 02 mai 2011 par Son Excellence le Président de la République. Le Coordinateur National du Rebal-Buansa a fait savoir qu'il allait parler avec les personnes habilitées pour qu'il soit accordé une période de clémence aux personnes de bonne foi de remettre volontairement les armes qu'elles

Suite à la page 19

Audiences à l'Assemblée Nationale

Suite de la page 18

détiennent, étant donné que depuis la promulgation de la loi en question, toute personne détenant illégalement une arme est répréhensible par la loi. Ce serait une période de mettre en confiance la population pour qu'elle remette les armes.

Le Coordinateur National du Rebal-Buansa a aussi demandé que l'Assemblée Nationale aide dans la mise en place d'un Comité qui collaborerait avec la Commission Nationale Permanente de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (CNAP) dans le suivi du désarmement de la population. Les membres de ce Comité proviendraient du Gouvernement, de la société civile, mais aussi le Parlement et la Communauté Internationale apporteraient leur contribution dans ce suivi. Enfin, il a invité le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à procéder à l'ouverture d'une conférence-débat prévue dans le cadre de la célébration de la Semaine Mondiale d'Action Contre la violence Armée.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a remercié la délégation du Rebal-Buansa qui a pris les devants pour sensibiliser les députés et la population sur les méfaits de la détention des armes. Il a rassuré que l'Assemblée Nationale est consciente des conséquences de la prolifération des armes dans la population et rappelé que cette prolifération est liée aux années de guerre qu'a connu le Burundi. Le désarmement est donc un impératif pour asseoir la paix dans le pays. Il a fait savoir que le Gouvernement a prévu un programme pour la stabilisation de la paix et le désarmement de la population est l'un des activités prévues pour la mise en application de ce programme.

L'Honorable Deuxième Vice-Président de

l'Assemblée Nationale n'a pas manqué de rappeler que la première phase de désarmement volontaire a permis la remise des armes par la population. Il est évident que des armes continuent à circuler dans la population et c'est pour cette raison que le Gouvernement a prévu des sanctions à l'encontre des détenteurs illégaux des armes. Il a remercié le Rebal-Buansa qui s'est donné une noble mission de sensibiliser et d'agir pour le retrait des armes dans la population. Il a reconnu que le rôle des Honorables Députés dans le désarmement de la population est primordial. L'Assemblée Nationale est consciente que le Burundi ne connaîtra pas de développement durable tant que les armes continuent à circuler dans la population. De plus, aucun bailleur ou investisseur ne risquerait son argent dans un pays où les armes n'arrêtent pas de retentir. Le désarmement devient donc un préalable pour arriver au développement durable.

A la requête d'une deuxième phase de désarmement volontaire, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a reconnu qu'elle est nécessaire afin que la population se sente à l'aise pour remettre les armes. Pour que cela soit possible, l'analyse des résultats de la première phase s'avère nécessaire pour savoir s'il n'y a pas besoin d'améliorer ce processus. Il a aussi fait savoir que la création du Comité serait une très bonne idée, car il serait un forum où tout le monde apporterait sa contribution pour un désarmement efficace et effectif. Il a accepté que cette proposition sera discutée ensemble avec les autres Institutions du pays pour voir ce qui pourrait être envisagé.

Clarisse Biraronderwa

Session de sensibilisation des Parlementaires sur la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes

La corruption étant un fléau qui gangrène la vie du pays à tous les niveaux, sa lutte appelle l'apport de tout un chacun pour que le Burundi soit assaini et cette mauvaise pratique y soit bannie. C'est dans cette vision qu'il a été organisé, en dates des 7 et 8 juin 2011, à l'Hôtel la Palmeraie, une session de sensibilisation des Parlementaires sur la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes.

Cette session avait été organisée dans le but d'amener les Parlementaires membres de la Commission permanente de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation des deux Chambres du Parlement de s'imprégner du contenu de la loi. Madame Juliette Kavabuha, qui avait représenté le Représentant de USAID Burundi, a fait savoir qu'en proclamant la politique de la tolérance zéro, le Président de la République du Burundi a exprimé sa volonté politique et a invité tout Burundais à prendre part dans cette lutte contre la corruption. Elle a rappelé que les bailleurs ainsi que le gouvernement américain apprécient les initiatives entreprises par le gouvernement burundais et le parlement burundais dans la construction de la bonne gouvernance dans le pays.

Elle a par la même occasion apprécié la tenue de cette sensibilisation initiée par les Parlementaires étant donné que ceux-ci sont proches de l'électorat et ont le rôle de protéger la population de la corruption, garantir le partage équitable des ressources publiques et s'assurer que chaque citoyen accède à ce qui lui revient de droit. Madame Juliette Kavabuha a demandé aux Parlementaires de puiser dans cette session des connaissances et de réfléchir sur les stratégies de travail en synergie de façon à intervenir en temps opportun pour décourager les corrompus et les corrupteurs et dénoncer

Suite à la page 20

Session de sensibilisation des Parlementaires sur la loi n°1/12 du 18 avril 2006 portant Mesures de prévention et de répression de la corruption et des infractions connexes

Suite de la page 19

ceux qui s'adonnent à des malversations économiques. Elle a terminé en demandant aux représentants du peuple d'être des vaillants acteurs dans cette lutte pour restaurer la fierté du peuple burundais dans le concert des nations.

Les thèmes exposés ont porté sur la corruption, ses indicateurs, les instruments tant nationaux qu'internationaux de lutte contre la corruption, l'évolution de la lutte contre la corruption au Burundi ainsi que les mécanismes de contrôle de la lutte contre la corruption au Burundi, le rôle du parlement dans la lutte contre la corruption, ainsi que l'intervention citoyenne des Parlementaires pour réussir la lutte contre la corruption. Même si le mot « corruption » n'a pas de définition fixe, il est reconnu que la corruption consiste à abuser d'une charge publique à son avantage personnel ou l'intérêt d'un autre groupe pour avoir des intérêts personnels. La corruption se pratique là où il y a un manque de transparence, d'ouverture et de reddition des comptes. Ses conséquences sont la mise en péril de la réalisation des objectifs de développement durable, l'aggravation de l'écart entre les riches et les pauvres, elle entraîne la perte de confiance dans l'Etat, etc.

Quant à l'évolution de la lutte contre la corruption au Burundi, il a été annoncé que depuis l'époque précoloniale, la corruption a toujours existé, c'est-à-dire qu'elle est enracinée dans la culture burundaise. Ce qui l'atténuait était le fait que les Burundais n'avaient pas l'engouement pour avoir plus de richesses. Depuis cette période, des juridictions y relatives ont été mises en place, même s'elles n'ont pas été productives, d'autres avaient un caractère inquisitorial. En 2005, le Burundi s'est

mis au diapason du monde et a signé les Conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine de lutte contre la corruption.

Le Burundi doit donc prouver sa crédibilité dans ce domaine. Les parlementaires ont été interpellés de voter des lois objectives de lutte contre la corruption. Ces derniers ont reconnu que la corruption remonte de loin dans l'histoire



du Burundi, et que son évolution depuis l'indépendance doit être connue, dans le but d'éviter à continuer à entretenir le flou. Il y a un besoin urgent de réinstaurer le scrupule dans la culture burundaise car depuis la crise qu'a connu le pays, le pays fait face à une crise des valeurs.

Les mécanismes nationaux dont dispose le Burundi pour lutter contre la corruption ont été passés en revue. Il s'agit du contrôle parlementaire à priori du budget, l'audition des membres du Gouvernement par le Parlement, le suivi budgétaire par la société civile, la Cour des Comptes, l'Inspection Générale de l'Etat. Il a été démontré que le rôle du Parlement dans la lutte contre la corruption est primordial. Ainsi donc, le Parlement doit faire preuve de leadership car il joue un rôle important dans la bonne

gouvernance du pays et doit obliger toutes les Institutions du pays à rendre compte et adopter une attitude transparente.

Les thèmes exposés ont enclenché un débat riche. Ainsi, les Parlementaires ont reconnu que la petite corruption gangrène la société et qu'elle doit être éradiquée comme la grande corruption.

Pour ce, la révision de la loi anti-corruption s'impose afin d'arriver à une loi efficace.

Ils ont rappelé que les accords d'Arusha prévoient le renvoi de tout agent public accusé de corruption et ont demandé que cette mesure soit appliquée pour assainir le pays. L'introduction de la traçabilité des traitements des dossiers administratifs et la fixation des délais butoirs pour leur clôture, de même que l'identification des lieux de corruption de la base au sommet s'imposent, tout comme l'affichage des lois dans les lieux

publics. De plus, la notion d'intégrité doit être incluse dans la loi, afin de récompenser et promouvoir des personnes intègres. Les parlementaires ont aussi convenu sur la saisie-conservatoire des biens des gens accusés de corruption et de malversations économiques afin que ces biens soient restitués à l'Etat.

Signalons que le Commissaire Général de la Brigade anti-corruption a partagé avec les Parlementaires l'expérience de la lutte anti-corruption au Burundi et ce dernier a informé que beaucoup est entrain d'être fait malgré les imperfections relevées dans la loi anti-corruption. Il a saisi cette occasion pour demander que cette loi soit révisée.

Clarisse Biraronderwa